


## Fiche d'information sur le SNBS-Bâtiment

Brève description	Avec le SNBS-Bâtiment, les bâtiments sont certifiés pour leurs qualités dans toutes les dimensions de la durabilité (société, économie et environnement).	
Porteur	Association NNBS	
Base	Fiches-critères SNBS-Bâtiment	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNBS-Bâtiment</li> </ul> <p>Pour le SNBS-Quartier, voir la fiche d'information séparée</p>	
Application	Nouvelle construction et rénovation de bâtiments	
Positionnement	Durabilité sur les trois dimensions (société, économie et environnement)	
Principales exigences	<p>Il s'agit de remplir 35 critères (avec un total de 100 grandeurs mesurées) dans les trois domaines société, économie et environnement. Les thèmes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du développement</li> <li>• Offre et accessibilité</li> <li>• Qualité d'usage</li> <li>• Bien-être et santé</li> <li>• Cycle de vie</li> <li>• Potentiel d'utilisation</li> <li>• Économie régionale</li> <li>• Protection du climat</li> <li>• Énergie</li> <li>• Protection de l'environnement et des ressources</li> <li>• Nature et paysage</li> </ul>	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduction du nombre de critères (45 à 35) et de grandeurs mesurées (139 à 100), surtout par la suppression de ce qui est suffisamment réglementé ou défini dans les normes et les bases légales.</li> <li>2. Exigences renforcées pour une construction adaptée au climat et pauvre en CO<sub>2</sub></li> <li>3. Réflexion affinée et complétée sur les cycles, notamment sur la réutilisation.</li> <li>4. Prise en compte dans l'évaluation des EGES des parties de bâtiment non amortis à déconstruire</li> <li>5. Microclimat comme nouveau thème (végétalisation des espaces extérieurs, ombrage des espaces de détente, caractéristiques des revêtements dans les espaces extérieurs)</li> </ol>	
Thèmes harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le calcul de l'efficacité énergétique globale, du besoin de chaleur pour le chauffage et des émissions de gaz à effet de serre dans la phase d'exploitation est adapté à la méthodologie du CECB.</li> <li>• En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre lors de la construction, une comparaison avec Minergie-ECO est effectuée.</li> </ul>	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif possible à partir de mi-novembre 2023</li> <li>• Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée</li> <li>• Délai de transition pour les projets selon le règlement actuel : 12 mois</li> </ul>	
Plus d'infos	<a href="https://www.snbs-batiment.ch/actualites/etat-davancement-snbs-batiment-et-snbs-quartier/">https://www.snbs-batiment.ch/actualites/etat-davancement-snbs-batiment-et-snbs-quartier/</a>	
Contact	<a href="http://www.nnbs.ch">www.nnbs.ch</a> , <a href="http://www.snbs-batiment.ch">www.snbs-batiment.ch</a> , <a href="mailto:batiment@snbs.ch">batiment@snbs.ch</a> Office de certification SNBS, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	